

Les relations entre l'UE et l'Amérique latine

*Jean-Michel Dasque**

Le Sommet de Guadalajara a attiré l'attention d'une opinion indifférente et souvent mal informée sur les relations entre l'Union européenne (UE) et le groupe Amérique latine Caraïbes (AIC). Ces dernières sont relativement anciennes. En effet dès le 1^{er} avril 1958 les six États fondateurs adressèrent aux États latino-américains un mémorandum suggérant l'organisation de consultations sur des sujets d'intérêt commun et en 1968 la Commission ouvrit son premier bureau de représentation régionale à Santiago du Chili. Toutefois pendant une période assez longue les rapports entre les deux groupes restèrent assez distants. Les États de la Communauté économique européenne (CEE) avaient de nombreux problèmes à résoudre (démantèlement des barrières douanières et des contingentements, mise en place des institutions, élaboration des politiques communes, adhésion du Royaume-Uni) et les liens avec l'Amérique latine n'étaient pas une de leurs priorités. C'est seulement dans les années 1980, notamment après l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, que la politique de coopération de la CEE vis à vis de l'Amérique latine prit un tour plus actif. Grâce aux efforts entrepris depuis une vingtaine d'années, les rapports bicontinentaux se sont développés et diversifiés et l'Amérique latine est devenue un partenaire majeur de l'UE, notamment sur les plans économique et de la coopération.

LE CONTEXTE GENERAL

Les relations entre l'UE et l'Amérique latine doivent être replacées dans un contexte historique, géopolitique, économique et culturel qui explique en grande partie leur nature, leur importance et leurs spécificités.

Facteurs favorables au resserrement des liens entre l'Europe et l'Amérique latine

Liens historiques et culturels

L'Europe et l'Amérique latine sont unies par des liens historiques anciens et nombreux. Les « conquistadors » apportèrent leurs langues, leur religion, leurs conceptions juridiques et philosophiques, leurs modes d'organisation politique, économique et sociale. Ils exportèrent leurs techniques de production, notamment le travail du fer, de l'acier, du cuir, ils introduisirent en outre de nouvelles cultures telles que le blé et les autres céréales, la vigne, le coton ainsi que l'élevage et l'usage du cheval. Ils exercèrent une grande influence culturelle et artistique. Ils firent connaître les styles renaissance, baroque, néoclassique. Au cours de la

* Ministre plénipotentiaire, ancien ambassadeur de France en Equateur. L'auteur peut être contacté à l'adresse suivante : isabelle.dasque@wanadoo.fr

seconde moitié du XVIII^e siècle la philosophie des lumières et les idées de la Révolution française pénétrèrent outre Atlantique. Elles favorisèrent la naissance de l'idéal démocratique et du mouvement national qui devaient conduire à l'émancipation des colonies espagnoles et portugaise. Au milieu du XIX^e siècle, l'Amérique latine, notamment le Brésil, subit l'influence du positivisme d'Auguste Comte. De leur côté, les civilisations d'Amérique latine, notamment les cultures précolombiennes mais aussi certaines cultures métisses, ont exercé un pouvoir de séduction sur les Européens, elles leur ont suggéré des thèmes de réflexion philosophique et ont inspiré des œuvres littéraires, artistiques et musicales innombrables¹.

Facteurs politiques

Conséquence des liens historiques et culturels, les peuples d'Europe et d'Amérique latine partagent un certain nombre de valeurs philosophiques et politiques telles que le respect des droits de l'homme et des libertés, l'État de droit, la démocratie, l'intérêt pour une décentralisation qui rapproche l'administré des centres du décision, la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, la laïcité². Dans ces conditions il ne faut pas s'étonner si les États européens et latino-américains sont unis par des affinités profondes et ont des approches similaires au sujet des problèmes mondiaux. Les États du Vieux Continent, notamment ceux qui sont de culture latine, comprennent mieux que d'autres les préoccupations de leurs partenaires et peuvent les aider à défendre leurs vues dans les enceintes internationales. Ils ont pu ainsi jouer le rôle de médiateurs dans les débats qui se sont déroulés à l'Organisation des Nations unies (ONU) à la fin des années 1990 sur la drogue.

Facteurs économiques

Les rapports entre l'Europe et l'Amérique latine reposent non seulement sur des traditions historiques et des valeurs éthiques mais aussi sur des intérêts économiques concrets. L'Amérique latine compte 500 millions d'habitants et son produit intérieur brut (PIB) était estimé en 2000 par la Commission économique de l'ONU pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL) à 1 500 milliards de dollars. Elle possède d'immenses ressources naturelles, notamment dans les domaines miniers et des hydrocarbures. Elle offre donc un vaste marché pour les produits manufacturés et les services des nations du Vieux Continent et elle peut leur fournir les matières premières et l'énergie dont celles-ci ont besoin. Les États européens ont donc tout intérêt à renforcer leurs positions dans une zone caractérisée par son haut potentiel de croissance et où s'est constituée une classe moyenne avide de biens de consommation, y compris de biens intégrant une forte valeur ajoutée.

De son côté, l'UE est pour l'Amérique latine un partenaire irremplaçable. Après l'élargissement elle compte 450 millions d'habitants et son PIB représente 9 000 milliards de dollars. Elle est la seconde puissance économique du monde et la première puissance commerciale. Elle occupe le premier rang en ce qui concerne l'aide publique au développement (APD). La monnaie unique, l'euro a vu sa position se renforcer sur le marché des changes et tend à devenir une monnaie de réserve au même titre que le dollar. Elle constitue enfin un pôle scientifique et technologique de première importance même si elle accuse un certain retard sur les États-Unis. En définitive les vingt-cinq États membres offrent des débouchés quasi illimités aux produits primaires des pays ibéro-américains, ils peuvent

1. On pourrait citer en littérature Montaigne (chapitre des Cannibales dans les Essais), Voltaire (Alzire), Mme de Graffigny (Lettres d'une Péruvienne), Marmontel (les Incas), Levy-Strauss, (Mythologiques). Dans le domaine musical Darius Milhaud fut fortement influencé par les rythmes afro-amérindiens du Brésil.

2. Le parlement colombien a approuvé une loi sur la séparation de l'église et de l'État au milieu du XIX^e siècle.

être pour ces derniers une source de financements et de technologies, enfin ils peuvent leur apporter une assistance appropriée aux exigences de leur développement. Il faut ajouter pour conclure que la coopération et l'amitié avec l'Europe constituent pour les États latino-américains le moyen d'échapper à une dépendance excessive vis à vis des États-Unis

Facteurs dont l'impact est négatif

À côté d'éléments favorables, certains facteurs sont de nature à freiner le resserrement des liens entre l'Europe et l'Amérique latine.

Protectionnisme et rigidités en Amérique latine.

Pendant de nombreuses années, les marchés latino-américains ont été caractérisés par une forte protection douanière, des tarifs élevés, des systèmes contingentaires. Les gouvernements démocratiques constitués à partir du début des années 1980 ont pratiqué une politique d'ouverture et de libéralisation, qui a favorisé le développement des échanges et du commerce. Cependant des droits élevés, « des pics douaniers », continuent d'être appliqués à certains produits industriels, notamment à ceux considérés comme des articles du luxe. En outre, les règles d'origine et les normes internationales sur le respect de la propriété intellectuelle ne sont pas toujours respectées ce qui peut constituer un handicap pour les échanges. Dans un autre domaine, des restrictions subsistent aux investissements étrangers surtout dans les secteurs des services. Enfin, très souvent les marchés publics sont réservés aux entreprises nationales et les sociétés étrangères sont exclues des appels d'offre.

Sur le plan intérieur, des réglementations paralysantes subsistent en matière de droit du travail³ et la fiscalité est parfois lourde et compliquée, surtout dans les États fédéraux. Ceci est de nature à décourager les investisseurs étrangers.

Le régime douanier des États européens et la PAC

Le marché européen est largement ouvert au commerce international et le tarif extérieur commun a un taux moyen de 3 % environ ce qui en fait un des plus bas dans le monde. En revanche la Politique agricole commune (PAC) comprend des dispositions de caractère nettement protectionniste telles que les prélèvements, les quotas et les subventions à l'exportation. Ces dernières ont été vivement critiquées au sein des instances de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et les pays latino-américains demandent avec insistance leur suppression.

L'influence des États-Unis.

L'UE doit compter avec la présence américaine. Les États-Unis exercent une influence directe, par leur aide bilatérale, notamment militaire et indirecte par le moyen de l'Organisation des États américains (OEA) et de ses organismes annexes. Ils sont le premier partenaire commercial de l'Amérique latine. Des rapports culturels et de coopération technique étroits ont pu être noués grâce à l'action des agences gouvernementales de Washington mais aussi à celle des fondations privées, des églises, des universités. La presse et les médias nord-américains ont une position dominante au sud du Rio Grande. Il serait excessif de parler d'une rivalité, encore moins d'une lutte d'influence entre l'Europe et les

3. Ces réglementations ne sont pas toujours appliquées par les entreprises locales, notamment par les petites et moyennes entreprises (PME) mais elles doivent être respectées par les sociétés étrangères.

États Unis, dont l'Amérique latine serait l'enjeu. Il n'en demeure par mois que l'omniprésence nord-américaine est un frein à la pénétration européenne et que les groupes nord-américains et européens sont en concurrence sur les plans industriel et commercial, notamment dans les secteurs de pointe comme l'électronique, les télécommunications, l'informatique, l'aviation.

Trois remarques permettent de clore ce chapitre :

- Les facteurs positifs sont plus importants que les facteurs défavorables au resserrement de liens entre l'Europe et l'Amérique latine
- Les obstacles sont appelés sinon à disparaître, du moins à perdre de leur importance : la PAC doit être réformée pour diminuer la protection dont bénéficient les producteurs européens, les États latino-américains seront de leur côté forcés de poursuivre leurs réformes et d'éliminer les entraves au commerce et à la coopération.
- L'influence nord-américaine peut être un stimulant pour la coopération entre l'Europe et le sous- continent. Ainsi la création de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et le projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) lancé par Washington ont encouragé les Européens à négocier des accords d'association avec le Mexique, le Chili et le Marché commun sud-américain (Mercosur).

LA CONCERTATION POLITIQUE

La Communauté européenne avait pour tâche prioritaire d'établir un marché unifié et de nouer des relations commerciales avec les autres États. Lorsque, dans les années 1970, les États européens mirent en place les instruments de la coopération politique, leur attention se porta en priorité sur les rapports avec les pays méditerranéens (dialogue euro-arabe) et avec le bloc de l'Est (politique de sécurité et de détente). Il ne faut donc pas s'étonner si la concertation politique avec l'Amérique latine a été amorcée à une date relativement tardive. Si l'on excepte le dialogue interparlementaire sans grande portée, c'est seulement au milieu des années 1980 que les premiers contacts furent établis au niveau intergouvernemental.

Le dialogue interparlementaire

Le dialogue entre le parlement européen et le parlement latino-américain commença en 1974 et ne fut par interrompu pendant la période au cours de laquelle des pays du sous-continent furent soumis à des régimes autoritaires. Des relations ont été établies également entre l'assemblée de Strasbourg et divers fora latino-américains tels que le parlement centre-américain, la commission parlementaire du Mercosur, enfin le parlement andin.

Le dialogue interrégional

L'UE a établi des mécanismes de concertation politique et diplomatique avec tous les groupes régionaux.

La première rencontre eut lieu les 28 et 29 septembre 1984 à San José de Costa Rica. Elle réunit les ministres des Affaires étrangères de la CEE, de l'Espagne, du Portugal, des pays de l'Isthme, du Mexique, de la Colombie et du Venezuela afin de parler de la situation en Amérique centrale. Elle adopta une déclaration se prononçant pour la recherche de solutions négociées aux conflits qui déchiraient cette région et appuyant les efforts du groupe de Contadora. En même temps, les membres de la CEE décidaient d'accorder une assistance

humanitaire substantielle aux populations affectées par les guerres civiles qui se traduit notamment par une aide au retour des réfugiés et la reconstruction des villages et des infrastructures. Cette approche reflétait assez largement le point de vue de la France, soutenue par l'Espagne alors que les États-Unis privilégiaient alors une solution militaire. Par la suite des rencontres périodiques ont été organisées tous les ans ou tous les deux ans entre ministres centre-américains et européens. Les entretiens ont porté notamment sur la poursuite des efforts de paix, la consolidation de la démocratie, la protection des droits de l'homme, le développement économique, enfin l'intégration économique des pays de l'Isthme.

Le dialogue initié à San José ayant obtenu des résultats positifs, les États européens décidèrent de nouer des rapports politiques avec d'autres régions du sous-continent. Le 28 septembre 1987 se tint la première conférence ministérielle entre l'UE et le groupe de Rio. La Conférence de Rome (20 décembre 1990) institutionnalisa ce dialogue en prévoyant notamment l'organisation de consultations périodiques au niveau des ministres et des hauts fonctionnaires. Des accords du même type furent passés avec le Mercosur (décembre 1995) et avec la Communauté andine (juin 1996). Les accords d'association avec le Mexique et le Chili dont il sera question ultérieurement ont également prévu des mécanismes de concertation politique et des rencontres interparlementaires.

Le dialogue avec les États des Caraïbes se développe essentiellement dans le cadre des structures créées par les accords de Lomé telles que le Conseil des ministres conjoint et l'Assemblée Paritaire. Un dialogue spécifique a été engagé avec la Communauté des États des Caraïbes (Caricom) et plus particulièrement avec son instance de coopération, le Cariforum, avec lequel des conversations ont lieu chaque année .

Le dialogue bicontinental

L'idée de convoquer une conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'UE, de l'Amérique latine et des Caraïbes fut lancée par le Premier ministre espagnol, José Maria Aznar lors du Sommet ibero-latino-américain de Viña del Mar en 1996. Cette initiative reçut le soutien de Jacques Chirac en 1997. Le Sommet qui avait été précédé d'une réunion des ministres des Affaires étrangères se tint à Rio de Janeiro, les 28-29 juin 1999. Il adopta une déclaration visant à instituer un partenariat stratégique entre les deux groupes ainsi qu'un programme d'action fixant cinquante cinq priorités, chiffre jugé excessif par certains observateurs. Dans ces textes, les signataires s'engageaient à approfondir leur dialogue politique, à poursuivre la lutte contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et le terrorisme, à appuyer les efforts en faveur du désarmement et de la non prolifération nucléaire. En matière économique, ils se prononçaient pour une libération étendue et mutuellement bénéfique des échanges, un accroissement des flux financiers et des investissements productifs, la création de mécanismes de prévention des crises financières et la refonte du système financier international. Dans le domaine culturel, scientifique et technique ils convenaient de promouvoir une meilleure connaissance des patrimoines respectifs, de respecter la diversité culturelle, d'encourager les contacts et les échanges entre artistes et créateurs, de renforcer la coopération et le développement, de stimuler les transferts de technologie. Sur le plan de la procédure, le Sommet créait un groupe birégional de hauts fonctionnaires chargé de veiller à la mise en œuvre des engagements pris et prévoyait l'organisation de nouvelles réunions.

La deuxième rencontre a eu lieu à Madrid les 17 et 18 mai 2002. La déclaration finale exprime la volonté des États participants d'approfondir leurs relations politiques, économiques et de coopération, de se concerter au sein des instances multilatérales, de collaborer dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic de drogues.

Elle marque aussi leur détermination de préserver la diversité culturelle tout en intensifiant la coopération dans les secteurs culturels, éducatifs, scientifiques, technologiques, sociaux et humanitaires. À la demande de l'Argentine, une référence au problème des travailleurs migrants a été incluse.

Le troisième sommet auquel ont assisté pour la première fois des représentants des dix nouveaux États membres de l'Union s'est déroulé les 27 et 28 mai 2004 à Guadalajara au Mexique. Les débats ont été marqués par le contexte international et plusieurs intervenants ont critiqué, dans des termes plus ou moins voilés, l'attitude unilatérale des États-Unis, leur politique en Irak et les tortures auxquelles ont été soumis des prisonniers de guerre. Le protectionnisme des nations industrielles, les subventions à l'exportation des produits agricoles, l'insuffisance des aides publiques au développement, le renforcement du blocus contre Cuba et la loi Helms Burton ont également été dénoncés par des délégués latino-américains, notamment par les représentants de Cuba et avec plus de modération par ceux du Venezuela et du Brésil. Le document final reflète de manière édulcorée ces polémiques. Il consacre un long chapitre au multilatéralisme, réaffirmant la nécessité de créer un système international efficace fondé sur le droit international, soutenu par des institutions multilatérales fortes, en premier lieu par les Nations unies et les institutions spécialisées. Dans le même sens, il se prononce en faveur d'une approche multilatérale de la sécurité, la prévention des conflits, le règlement pacifique des différends, les opérations de la paix, le désarmement et la non prolifération des armes de destruction massive (ADM). Par ailleurs, le texte de Guadalajara s'attarde sur la question de la cohésion sociale, en insistant notamment sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et sur la nécessité d'accroître les investissements dans les secteurs sociaux et éducatifs de manière à réduire les inégalités, sur l'accroissement de l'APD et sur l'exécution des engagements financiers pris à Monterrey en 2002. Enfin la Déclaration relève l'importance de l'intégration régionale qui, seule, peut permettre aux nations du sous continent de construire des partenariats équilibrés avec les autres blocs régionaux, notamment avec l'UE et de faire entendre leurs voix sur la scène internationale

Dans l'intervalle des sommets, de nombreuses rencontres ont été organisées sur des thèmes techniques : Réunion de hauts fonctionnaires sur la science et la technologie (Lisbonne en juin 2000), Conférence des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche (Paris en novembre 2000)⁴, Conférence des médiateurs (Copenhague en septembre 2001), Conférence sur la société de l'information (Séville, avril 2002), Conférence ministérielle sur la sécurité sociale (Valence, 2002), Groupe d'experts de Quito sur les travailleurs migrants (4 et 5 mars 2002). Il faut mentionner aussi la tenue de fora de chefs d'entreprises, notamment de dirigeants de petites et moyenne entreprises (PME).

Le dialogue sur la drogue

Le dialogue sur le thème de la lutte contre la drogue fut entamé en 1995 à l'occasion d'une visite de la « troïka »⁵ dans la région andine. Ces contacts furent suivis de réunions plus formelles au niveau des ministres et des hauts fonctionnaires. La réunion de Cochabamba en 1996, à laquelle prirent part des chefs d'État dont J. Chirac, a revêtu un relief particulier car la déclaration finale mentionne pour la première fois le principe de la coresponsabilité des pays producteurs et consommateurs de drogue et celui d'une approche équilibrée des problème de

4. Le rapport final se prononce pour le respect de la diversité des cultures, l'augmentation des échanges et de la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs, la création d'un espace euro latino-européen de l'enseignement supérieur.

5. La « troïka » comprenait le ministre des Affaires étrangères du pays assurant la présidence de l'Union, son prédécesseur et son successeur. La formule depuis a été modifiée.

l'offre et de la demande. Dans la région des Caraïbes, le plan de la Barbade lancé le 24 mars 1998 associait de manière originale la Commission, les États-Unis, une agence de l'ONU, le PNUCID⁶ ainsi que plusieurs pays d'Europe (Espagne, France, Pays-Bas). Le plan a servi de cadre pour la mise en œuvre de programmes d'assistance technique et pour la négociation d'un accord sur la coopération maritime⁷.

La réunion de haut niveau de Panama (8 et 9 avril 1999) à laquelle prirent part des délégués de tous les pays d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes élaborera un plan ratifié quelques jours plus tard par le Sommet de Rio. Ce document réaffirme un certain nombre de principes de base et définit des objectifs prioritaires. Il crée en outre un mécanisme permanent de coordination et de coopération entre l'UE et l'Amérique latine. Plusieurs réunions de suivi organisées notamment à Lisbonne (avril 1999), à Cochabamba (juin 2001), à Madrid (mars 2002) et à Dublin (19 avril 2004) permirent de poursuivre le dialogue et de lancer de nouvelles initiatives⁸.

Sur le plan juridique, l'Union a signé des accords sur le contrôle des précurseurs chimiques⁹ avec la Communauté andine (décembre 1995), avec le Mexique (1997), enfin avec le Chili. La Commission a reçu un mandat de négocier des arrangements similaires avec les autres groupes régionaux.

Les relations politiques manquent quelque peu de substance. Les rencontres sont l'occasion pour les participants de faire des déclarations de politique générale sans rapport parfois avec les sujets inscrits à l'ordre du jour et sans que s'engage un véritable dialogue. Elles conduisent souvent à l'adoption de textes traduisant des intentions généreuses mais assez vagues et sans portée pratique. Fréquemment le suivi n'est pas assuré.

Cette situation qui a été déplorée par Chris Patten¹⁰ s'explique par plusieurs causes :

- L'UE ne forme pas encore un bloc politique uni ; ses membres n'ont pas toujours des points de vue identiques sur les problèmes internationaux. Les Latino-américains éprouvent encore plus de difficultés à coordonner leurs positions diplomatiques. En particulier un pays tel que Cuba maintient une ligne révolutionnaire et anti-impérialiste très éloignée de celle de la plupart des autres États du sous-continent.
- Les partenaires latino-américains donnent la priorité aux questions commerciales et à la coopération et placent au second rang dans leurs préoccupations les questions politiques tout au moins quand il s'agit de l'Europe.
- Les États européens et leurs interlocuteurs latino-américains semblent éprouver des difficultés pour trouver des sujets d'intérêt commun. Les Européens concentrent leur attention sur l'élargissement de l'Union, l'Irak et la situation au Moyen-Orient, les conflits régionaux, notamment en Afrique. Leurs partenaires d'Amérique latine se préoccupent avant tout des sujets qui les concernent plus directement tels que les processus d'intégration régionale, leurs rapports avec les États-Unis et le projet de ZLEA, les conflits régionaux et territoriaux. Le trafic de drogue est un des rares sujets qui interpellent les deux groupes et il n'est pas surprenant qu'il soit devenu un des thèmes de prédilection des consultations politiques.

Il ne convient pas cependant d'être excessivement pessimiste. Le dialogue politique a été initié récemment et ses rouages ne sont pas encore parfaitement rodés. Les responsables

6. Programme des Nations unies de contrôle international des drogues.

7. L'accord a été ouvert à la signature le 10 avril 2003 à San Juan de Costa Rica.

8. Les experts se sont intéressés notamment au problème des déplacements des cultures et des populations liés au phénomène de la drogue.

9. Les précurseurs chimiques peuvent être utilisés à des fins licites mais ils peuvent aussi servir à la production de drogues illicites.

10. Dans une déclaration faite à la veille de Madrid, le Commissaire aux Affaires étrangères a dit : « Ma perception est que tandis que nous avons pris des engagements dans des programmes spécifiques, les résultats en termes politiques ne sont pas satisfaisants. Nous devons introduire une dimension véritablement politique dans les réunions de suivi du premier sommet et dans le deuxième sommet. »

politiques latino-américains, après avoir témoigné au début d'une relative indifférence, paraissent apprécier le contact et l'échange intellectuel avec les Européens et avoir mesuré le profit qu'ils peuvent tirer d'une concertation politique avec ces derniers. Il est encourageant de noter que les dernières réunions, notamment celle de Guadalajara, ont donné lieu à des échanges plus riches et plus approfondis et qu'un véritable dialogue a pu s'engager. En outre, et cela est sans doute leur principal intérêt, les conférences ministérielles et encore plus les Sommets, offrent la possibilité d'avoir des entretiens bilatéraux à des dirigeants qui ont parfois peu d'occasions de se rencontrer.

LE CADRE JURIDIQUE DES RELATIONS ECONOMIQUES ET DE LA COOPERATION

Les accords commerciaux et de coopération

Les premiers accords furent signés avec l'Uruguay (1973) et le Mexique (1975). Ils étaient assez brefs et traitaient presque exclusivement des questions commerciales : les deux parties s'accordaient mutuellement le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée, s'engageaient à réduire progressivement les obstacles au commerce et à intensifier leur coopération douanière. Ils créaient des commissions mixtes. De nouveaux accords furent conclus avec le Brésil en 1980, avec les pays andins en 1983, avec les républiques d'Amérique centrale en 1985. Ces textes dits de deuxième génération se distinguaient des premiers dans la mesure où ils comprenaient des clauses sur la coopération économique et industrielle, visant notamment à promouvoir les *joint ventures*. Ils furent complétés par des protocoles traitant de thèmes spécifiques : accord avec l'Argentine sur le commerce de la viande de mouton, avec le Brésil sur le commerce du manioc, accords avec plusieurs pays de la région sur le commerce des produits textiles.

Au cours d'une troisième phase, l'Union signa de nouveaux accords avec l'Argentine (2 avril 1990), le Chili (20 décembre 1990), le Mexique (26 avril 1991), le Brésil (26 juin 1992), les Républiques d'Amérique centrale (2 mars 1993), la Communauté andine (23 avril 1993). Ces instruments diplomatiques dits de troisième génération comprenaient en règle générale quatre chapitres traitant respectivement de la coopération économique, des questions commerciales, de l'aide au développement et de la coopération dans des domaines divers : environnement, information, culture, science et éducation, lutte contre la toxicomanie. Des dispositions sur le respect des droits de l'homme et une clause évolutive ont été incluses dans ces accords qui ont été complétés par des arrangements portant sur des sujets techniques (commerce des textiles, oléagineux, pêche). En outre, la Commission a pris unilatéralement des mesures pour favoriser le développement de l'Amérique latine. Au début des années 1970, elle décida que cette dernière bénéficierait du système des préférences généralisées mis en place sous les auspices de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED). En 1987, elle créa le mécanisme ECIP (European Community Investment Partners) destiné à promouvoir les entreprises conjointes en Asie, dans la Méditerranée et en Amérique latine. En 1990, elle accorda un régime de préférences douanières spéciales aux pays andins qui prendraient l'engagement de lutter contre les cultures de drogues illicites. Ce régime a été étendu ultérieurement aux pays d'Amérique centrale ; mais il a fait l'objet d'une condamnation au début de 2004 par l'OMC et l'Union s'est engagée à étudier des formules compatibles avec les règles commerciales internationales.

Les accords d'association

L'UE et ses principaux partenaires latino-américains ont entrepris de négocier des accords d'association qui serviraient de cadre à une collaboration plus étroite et favoriseraient une véritable interpénétration des économies.

Le Mexique

Le Mexique fut le premier État à s'être engagé dans cette voie. Sur la base d'une déclaration conjointe adoptée à Paris en mai 1995, le gouvernement de Mexico et les autorités de Bruxelles ont signé le 8 décembre 1997 un Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération. Entré en vigueur le 1 octobre 2000, ce texte exprime la volonté des deux parties de libéraliser le commerce, les échanges de services et les mouvements de capitaux, fixe des orientations pour la coopération culturelle, scientifique et technique, crée enfin deux organes de négociation, un conseil conjoint composé de représentants du Conseil de l'UE et de la Commission ainsi que de membres du gouvernement mexicain et un comité conjoint.

Deux arrangements conclus en mars 2000 et février 2001 en application de l'Accord de 1997 visent à établir entre le Mexique et l'Union une zone de libre échange conformément à l'article 24 du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT). Ils prévoient l'abolition de la quasi-totalité des droits de douane frappant les produits industriels, agricoles et de la pêche, une libéralisation progressive des services (à l'exclusion de l'audiovisuel, de la navigation côtière et des transports aériens), un assouplissement des règles concernant les paiements et les investissements. D'autres dispositions concernent l'accès mutuel aux marchés, l'établissement de règles d'origine, le respect des droits de la propriété intellectuelle, l'établissement de mécanismes de règlement des différends.

Chili

En septembre 1999, le Conseil des ministres a donné mandat à la Commission pour négocier un accord d'association avec le Chili du même type que celui passé avec le Mexique. Les discussions ont commencé au début de l'année 2000 et se sont déroulées en deux étapes. Une première phase permit de régler les problèmes non tarifaires qui paraissaient plus faciles. La deuxième traita des questions tarifaires et de celles concernant les services. Le 27 mars 2002, le comité de négociation établit le projet d'un accord qui fut signé par les ministres des Affaires étrangères du Chili et des Quinze le 18 novembre suivant. Ce texte crée une zone de libre échange. La totalité des droits de douane sur les produits industriels et 97 % de ceux frappant les produits agricoles et de la pêche devront être éliminés dans une période comprise entre trois et dix ans, les délais fixés étant plus longs pour le Chili que pour l'UE. Le texte comprend aussi des clauses sur les appellations d'origine, sur la libération des services, les investissements, l'accès aux marchés publics, les règles de concurrence et la propriété intellectuelle.

Le Mercosur

En 1999, le Conseil des ministres des Quinze avait également donné mandat à la Commission de négocier un accord d'association avec le Mercosur. Les négociations devaient se dérouler en deux phases, la première portant sur les questions non tarifaires, la deuxième traitant de l'abolition des droits de douane et des services. Mais les discussions furent beaucoup plus ardues qu'avec le Chili. D'une part le Mercosur a traversé une crise grave, due notamment aux difficultés internes de l'Argentine et les quatre États membres eurent

beaucoup de mal à harmoniser leurs positions. D'autre part, l'Argentine demanda dès le début le libre accès de ses productions agricoles au marché européen et la suppression des subventions communautaires à l'exportation. Or les Européens n'entendaient pas faire de concessions sur ces points, notamment sur le deuxième, avant l'achèvement du cycle de négociations de Doha. Un certain nombre de textes ont pu toutefois être agréés ; ils concernent la concertation politique, la coopération, les mesures pour faciliter le commerce, les règles de la concurrence et la coopération douanière. Lors de la dernière session, le 21 mai 2004, le Commissaire chargé de ce dossier, M Pascal Lamy, a fait une offre généreuse. Mais la contreproposition du Mercosur a été jugée décevante et de nombreuses questions restent encore à résoudre. Elles concernent non seulement le thème lancinant des exportations agricoles mais aussi les appellations d'origine, l'accès aux marchés publics, les investissements et les services, en particulier les transports maritimes, les banques, les assurances et les télécommunications. Les discussions qui se poursuivirent en septembre et octobre 2004 ne permirent pas de rapprocher les points de vue et à l'issue de leur rencontre à Lisbonne le 20 octobre M Pascal Lamy et le ministre brésilien des affaires étrangères, M Celso Amorin ne purent que constater qu'un accord ne pourrait être conclu le 31 octobre, date qui avait été fixée à titre indicatif lors du Sommet de Guadalajara. Ils sont convenus cependant de poursuivre les négociations en 2005.

Les pays andins et d'Amérique centrale

La Communauté andine des nations (CAN) et les membres du SICA (Système d'intégration centre-américain) ont exprimé à leur tour le désir de conclure des accords d'association. Mais les autorités de Bruxelles ont réagi de manière réservée. Les Quinze ont fait observer que le commerce avec les États andins et de l'Isthme représentait des chiffres modiques et que, grâce au système des préférences spéciales, la quasi-totalité de leurs produits pénétrait sans droit de douane sur le marché communautaire. Cependant, en février 2000, les gouvernements européens ont chargé la Commission de réaliser en liaison avec les secrétariats des organismes concernés une étude sur l'état d'avancement des processus d'intégration et les perspectives des rapports avec l'Europe. Lors du Sommet de Madrid de mai 2002, ils se sont engagés à négocier « des accords sur le dialogue politique et la coopération renforcée dans des domaines spécifiques ». Des conversations se sont engagées sans retard et des accords cadres ont pu être signés le 15 décembre 2003. Ce début ayant été jugé encourageant, il a été convenu, lors du Sommet de Guadalajara, d'entamer des négociations au sujet d'accords d'association et de libre échange. Toutefois la conclusion de tels arrangements sera subordonnée à l'achèvement du cycle de Doha et « à la réalisation d'un niveau suffisant d'intégration économique régionale ».

LES RELATIONS ECONOMIQUES

Les investissements

Présentation générale

Pendant la dernière décennie du vingtième siècle, les flux d'investissements européens vers l'Amérique latine et les Caraïbes ont enregistré une progression remarquable due en grande partie aux programmes de privatisation décidés par les gouvernements de la région. L'IDE (investissements étrangers directs) en provenance d'Europe dont la moyenne annuelle

était estimée à 2,4 milliards d'euros au cours de la période 1990-1994 ont connu l'évolution suivante : 6,1 milliards d'euros en 1996, 16 milliards en 1997, 28 milliards en 1998, 36,6 milliards en 1999, enfin 40,5 milliards en 2000¹¹. À titre de comparaison, l'IDE en provenance des États Unis a été de 20,6 milliards de dollars en 1999 et de 19,9 milliards en 2000¹². Celui du Japon a été chiffré à 7 milliards de Dollars en 1999. L'UE est donc la première source d'investissements étrangers en Amérique latine et dans les Caraïbes qui se situent au deuxième rang parmi les destinations des investissements du Vieux Continent au sein du groupe des pays émergents. Toutefois l'IDE a diminué au cours des dernières années à cause de la crise qui a frappé plusieurs États du sous-continent, notamment l'Argentine, et de la fin des programmes de privatisation. Malgré cela, le stock des investissements européens a progressé de 176 milliards de dollars en 2000 à 206 milliards en 2002.

Origine

L'Espagne est de loin le premier fournisseur de capitaux d'investissements à l'Amérique latine. Ses investissements ont été multipliés par vingt six entre 1995 et 1999 ; au cours de cette dernière année, ils se sont chiffrés à 26 milliards de dollars ce qui a représenté les deux tiers du montant total des investissements du Vieux Continent. Ses investissements sont réalisés non seulement par les grands groupes industriels et financiers (Seat, Endesa, Tabacalera, Enset, Iberia, banques et compagnies d'assurance) mais aussi par des petites et moyennes entreprises¹³. Outre l'Espagne, les plus gros investisseurs européens sont les Pays-Bas (le chiffre moyen annuel de leurs investissements est évalué à 2,3 milliards de dollars entre 1995 et 1999), la France (un chiffre moyen de 2 milliards de dollars par an), le Royaume-Uni (2 milliards), l'Allemagne (1,7 milliard), le Portugal (1,3 milliard). Ces sept pays représentent plus de 90 % du total de l'IDE européen¹⁴.

Destination

Les investissements européens sont concentrés dans un petit groupe de pays. En 1999 34 % des actifs européens étaient situés au Brésil, 27 % en Argentine, 9 % au Chili, 8,2 % au Mexique.

Répartition sectorielle

Traditionnellement les investissements européens s'orientaient vers les secteurs industriels et miniers : extraction minière, pétrole et hydrocarbures, industrie agroalimentaire, secteur manufacturier, particulièrement la production automobile. Au cours des dernières décades, la politique de privatisation et d'ouverture de nouveaux secteurs au capital étranger a favorisé le développement des investissements européens dans le secteur des services :

11. Les statisticiens distinguent l'IDE vers l'ensemble Amérique latine Caraïbes de celui destiné à l'Amérique latine *stricto sensu* ; les chiffres concernant cette dernière sont : 6,1 milliards en 1996, 15,6 milliards en 1997, 27,2 milliards en 1998, 36,1 milliards en 1999, enfin 38,5 milliards en 2000 (sources : bulletin de l'Office statistique des Communautés européennes).

12. Il faut noter que sur ce total 8,2 milliards de dollars en 1999 et 9,5 milliards en 2000 ont été investis dans les centres off shore des Caraïbes ; l'investissement américain en Amérique latine a donc été seulement de 12,3 milliards en 1999 et de 10,3 milliards en 2000 (Source : Ziga Vodusek, *Foreign Direct Investment in Latin America The Role of European Investors*, Washington DC, Inter-American Development Bank, 2001).

13. Les firmes espagnoles qui avaient réalisé des investissements importants en Argentine ont subi des pertes importantes, dues aux difficultés économiques et financières de ce pays.

14. Z. Vodusek, *op. cit.*

commerce de distribution, banque, assurances, télécommunications, aviation civile, services publics tels que l'approvisionnement en eau.

La Banque européenne d'investissement

La Banque européenne d'investissement (BEI) a été autorisée en 1993 à intervenir en Amérique latine. À ce jour elle a conclu des accords avec quinze pays de la région. Entre 1999 et 2003 elle a accordé pour 1 573 millions d'euros de crédits¹⁵. 35 % de cette somme sont allés à l'énergie, 31 % à l'industrie et aux services, 17 % aux télécommunications. 15 % des prêts ont un caractère multisectoriel. Du point de vue géographique les interventions de la BEI ont bénéficié principalement au Brésil qui a reçu près de 64 % des prêts, à l'Argentine (17 %), au Mexique (5,7 %), au Panama (3,4 %) et aux pays d'Amérique centrale (8,7 %) ¹⁶.

Les échanges commerciaux

Les échanges commerciaux sont importants mais déséquilibrés. En outre la part de l'Europe dans le commerce extérieur de l'Amérique latine tend à se réduire.

Données globales

Entre 1990 et 2002 les exportations européennes vers l'Amérique latine ont progressé de 17,1 milliards d'euros à 57,5 milliards, alors que les importations du Vieux Continent passaient de 26,7 milliards à 53,7 milliards¹⁷. De déficitaires, les échanges de l'Europe avec ses partenaires latino-américains sont devenus excédentaires. À titre de comparaison, les exportations des États-Unis ont atteint, en 2002, 170 milliards de dollars et leurs importations 206 milliards¹⁸. En ce qui concerne le Japon les chiffres respectifs sont 18 milliards et 6 milliards. Malgré l'augmentation en chiffres absolus, la part de l'Europe dans le commerce extérieur de l'Amérique latine est en repli. En 2002, l'Union représentait 10 % des importations de l'Amérique latine (contre 12,5 % en 1990) et 8,5 % de ses exportations (contre 13 %). Ce changement s'explique essentiellement par la faible croissance des économies européennes et par le dynamisme des États-Unis dont le commerce avec leurs voisins du sud a progressé depuis 1990 de plus de 200 % selon les chiffres de la CEPAL. L'UE demeure néanmoins le deuxième partenaire commercial du sous continent. Pour sa part, l'Amérique latine représentait en 2000 5 % des importations de l'UE et 6 % de ses exportations ; ces chiffres sont très proches de ceux de 1990 (respectivement de 5,8 % et 5,9 %). L'on remarque que la place de l'UE augmente à mesure que l'on progresse vers le Sud. En 2002 les Quinze représentaient à peine plus de 6 % du commerce extérieur du Mexique alors qu'ils étaient le premier partenaire commercial des pays du cône sud.

Structure

15. Rapport d'activité de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour l'exercice 2003. Ce chiffre n'inclut pas les prêts aux Caraïbes.

16. Les crédits destinés à l'Amérique centrale servent à financer des projets régionaux.

17. Sources : Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil en vue du troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement, *Bulletin trimestriel des statistiques du commerce*, publié par le Fonds monétaire international (FMI).

18. Le taux de change est 1.2 dollars environ pour 1 euro.

Les pays latino-américains exportent essentiellement des produits primaires : les denrées agricoles représentent 38 % de leurs ventes, l'énergie 9 %, les minerais un pourcentage identique. Ils importent surtout des produits manufacturés : machines outils (33 % de leurs achats), matériels de transport (16 %), produits chimiques (16 %).

Distribution géographique

Une analyse géographique des courants commerciaux donne les résultats suivants. L'Allemagne occupe le premier rang parmi les pays européens : ses ventes ont représenté, en 2002, 30 % du total des exportations de l'Union et 12,7 % de ses importations. Suivaient la France (14,7 % des exportations et 10 % des importations), l'Italie (exportations 14,5 %, importations 9,6 %), l'Espagne (exportations 13 %, importations 11,4 %), le Royaume Uni (exportations 9,3 %, importations 12 %). Les Pays-Bas constituent un cas particulier. Ils sont le premier importateur de produits d'Amérique latine mais se situent au septième rang parmi les exportateurs européens. Cette situation tient au fait que de nombreux produits du sous-continent tels que les fleurs coupées sont exportés vers les marchés néerlandais d'où ils sont réexportés vers d'autres pays européens. Le Brésil est le premier partenaire commercial de l'Europe puisque ses exportations représentaient, en 2002, 34 % des ventes totales de l'Amérique latine à l'UE et ses importations 27 % des achats du sous-continent. Venaient ensuite le Mexique (11,6 % des exportations latino-américaines et 26 % des importations), l'Argentine (12 % et 3,7 %), le Chili (8,8 % et 3,2 %), le Venezuela (5 % et 5,6 %). Les pays avec lesquels les échanges commerciaux ont enregistré les plus fortes croissances sont le Mexique, le Brésil, le Chili, les États d'Amérique centrale et ceux du Caricom.

LA COOPERATION COMMUNAUTAIRE

Les moyens financiers de la coopération

Les engagements de l'UE envers l'Amérique latine ont enregistré une progression régulière entre 2001 et 2003 passant de 286 millions d'euros à 329 millions¹⁹ ce qui représente une augmentation de 15 %. Ces chiffres sont en repli par rapport à ceux du milieu des années 1990 au cours desquelles le budget de la coopération atteignait et parfois dépassait 400 millions d'euros. Il faudrait cependant ajouter aux sommes mentionnées les crédits prévus pour des actions dites transversales, par exemple l'aide aux organisations non gouvernementales ou l'assistance humanitaire, qui ne sont pas ventilés par zone géographique.

Distribution sectorielle et géographique

L'UE a concentré ses efforts en matière de coopération sur trois secteurs prioritaires : la lutte contre la pauvreté qui a bénéficié de 40 % de l'enveloppe globale, l'intégration dans l'économie mondiale, notamment grâce à une assistance technique pour améliorer la

19. Ce chiffre a été communiqué par le représentant de la Commission lors du Sommet de Guadalajara. Le crédit inscrit au budget de 2003 était légèrement plus élevé (337 millions d'euros). Les indications données par Bruxelles ne concordent pas toujours car les méthodes de calcul peuvent varier. Il faut distinguer en effet les crédits inscrits au budget, ceux qui sont prévus par les budgets révisés, les engagements et les paiements effectués. Il faut tenir compte en outre des reports de crédits d'une année sur l'autre.

productivité et les capacités de commercialisation (25 % des crédits), enfin la consolidation de l'État de droit et la bonne gouvernance (15 %).

Les autorités de Bruxelles tendent à donner de plus en plus d'importance aux programmes décentralisés associant des gouvernements, des collectivités territoriales et des entités indépendantes (entreprises, universités, ONG, chambres consulaires). Parmi ces derniers, les principaux sont Al-Invest (promotion des investissements dans les petites et moyennes entreprises), Alfa (coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur), Urb-Al (gestion urbaine et jumelages entre cités), Alure (coopération dans le secteur de l'énergie), Atlas (appui aux relations entre chambres de commerce), @lis (utilisation des nouvelles technologies de l'information) ; Alban, initié en 2002, vise à promouvoir la coopération dans l'éducation supérieure et la recherche. L'UE a lancé, lors de la Conférence de Guadalajara, une nouvelle initiative, Eurosocal, dotée de 30 millions d'euros sur cinq ans auxquels s'ajouteront les contributions des États membres.

L'analyse de la répartition géographique montre une forte concentration des aides en Amérique centrale et dans la région andine. La première a reçu, en 2002, 40 % des crédits de coopération et la seconde 38 %. 7,5 % des crédits sont allés au Mexique, 6,7 % au Mercosur, 6 % au Chili.

Trois observations peuvent être formulées à propos de la politique de coopération :

- Il y a fort peu de chances que l'enveloppe consacrée à la coopération connaisse une augmentation sensible au cours des prochaines années. En effet, l'UE est soumise à des contraintes financières strictes et doit supporter des charges accrues du fait de l'élargissement. Par conséquent les crédits d'aide et coopération devront être gérés avec encore plus de rigueur que par le passé.
- La répartition sectorielle des crédits s'est modifiée au cours des dix dernières années. La part des dotations à des secteurs comme l'assistance alimentaire, l'agriculture, le développement rural, la santé a diminué. En revanche, les crédits destinés à l'éducation, au renforcement institutionnel, à la modernisation de l'économie et au secteur social ont progressé. Ce changement peut s'expliquer par plusieurs causes. Les programmes mis en œuvre dans certains secteurs ont été achevés et les autorités de Bruxelles n'ont pas jugé utile de les prolonger par de nouvelles initiatives. D'autre part des besoins qu'il fallait satisfaire en priorité il y a quelques années, tels que la reconstruction des zones dévastées par les guerres civiles, ont perdu de leur acuité ; dans d'autres domaines l'Amérique latine est confrontée à des défis auxquels elle doit répondre avec urgence, l'on pense notamment aux défis liés à la globalisation.
- Une part croissante des crédits sert à financer des programmes régionaux, l'Union souhaitant encourager les processus d'intégration économique dans le sous-continent.

Le développement des relations entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes a été remarquable. En moins de deux décennies deux entités qui s'ignoraient presque totalement ont noué des liens solides et multiformes. La coopération birégionale s'est étendue progressivement à tous les domaines de la politique, de l'économie, de l'éducation, de la science et de la culture à l'exception du secteur militaire pour lequel l'Union n'a pas pour l'instant de compétence. Son contenu et ses formes ont pu s'adapter à un contexte évolutif et à des situations diverses.

L'UE et son organe exécutif, la Commission, ont adopté une attitude ouverte, généreuse et imaginative. Tout en se montrant fermes sur certains principes, notamment sur la question des droits de l'homme, elles ont fait preuve de pragmatisme et ont pris en considération les demandes de leurs interlocuteurs. Elles ont su modeler leurs programmes d'assistance technique et de coopération en fonction des besoins des bénéficiaires et de leur

niveau de développement. Elles ont inventé de nouvelles formes de coopération, par exemple les programmes décentralisés. Elles ont encouragé les processus d'intégration régionale mais ont accepté de négocier avec des partenaires individuels comme le Mexique ou le Chili lorsque cela apparaissait comme le seul moyen de parvenir à un accord. De leur côté, les États latino-américains ont compris l'intérêt qu'ils avaient à se rapprocher de l'Europe et ont su saisir la chance qui leur était offerte.

Il ne faut pas cependant avoir une vision trop irénique des choses. L'œuvre entreprise il y a plusieurs décennies n'est pas terminée et les diplomates de Bruxelles ont encore une mission difficile à accomplir. Ils doivent achever la mise au point de l'accord d'association avec le Mercosur et chacun sait que des problèmes ardues restent à résoudre, notamment dans le domaine agricole. Ils doivent négocier des accords avec la Communauté andine et avec le Système centre-américain. Par ailleurs le bilan des relations bicontinentales a révélé des signes inquiétants. Ainsi la part de l'Europe dans le commerce extérieur des pays latino-américains a diminué. En outre les flux d'investissement ainsi que les dotations consacrées à la coopération ne progressent pas et tendent même à baisser. Il est à craindre que les dirigeants européens, soucieux avant tout de resserrer les liens avec les espaces situés au nord et à l'est du périmètre de l'Union ne négligent une région qui est comme le fait remarquer un politologue « le plus proche de nous culturellement ». Il faut espérer que le Sommet de Guadalajara aura marqué la fin d'une dérive regrettable et qu'il aura été l'occasion d'une prise de conscience et d'un sursaut salutaire.

BIBLIOGRAPHIE

- CEPAL, *Latin America and the Caribbean in the World Economy*, Santiago du Chili, CEPAL, 2001-2002
- Dossier : « Europe-Amérique latine », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 46-47, automne-hiver 2002.
- Inter-American Development Bank (IDB), Institute for European-Latin American Relations (IRELA), *Foreign Direct Investment in Latin America. The Perspectives of the Major Investors*, Madrid, IDB-IRELA, 1998.
- Jean-Jacques KOURLIANDSKY (sous la dir.), « Amérique latine : Les défis de la mondialisation », *La revue internationale et stratégique*, n° 31, automne 1998.
- Jose Antonio OCAMPO, Juan MARTIN (sous la dir.), *Une décennie d'ombres et de lumières. L'Amérique latine et les Caraïbes dans les années 90*, Santiago du Chili, CEPALC-IHEAL, 2003.
- Javier SANTISO, « Europe-Amérique latine », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 52, printemps 2004.
- Daniel VAN EEUVEN (sous la dir.), « Les nouvelles intégrations latino-américaines et caraïbes. Régionalisme ouvert et mondialisation », *Annales d'Amérique latine et des Caraïbes*, n° 14-15, 1997.
- Daniel VAN EEUVEN (sous la dir.), *L'Amérique latine et l'Europe à l'heure de la mondialisation. Dimension des Relations Internationales*, Paris, Karthala / CREALC/IEP Aix en Provence, 2002.
- Zigal VODUSEK (sous la dir.), *Foreign Direct Investment in Latin America. The Role of European Investment*, Washington DC, IDB, 2001.